



# MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

**Seul le texte prononcé fait foi**

**Conseil économique et social des Nations Unies, Session de fond, Genève 2006**

**Point 2 à l'ordre du jour – Débat de Haut Niveau  
Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un  
plein-emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développe-  
ment durable**

**Déclaration prononcée par**

**S.E. M. l'Ambassadeur Walter Fust, Directeur  
Direction du développement et de la coopération**

**Genève, le 4 juillet 2006**

---

**Check against delivery**

**Economic and Social Council of the UN, Substantive Session 2006, Geneva**

**Item 2 of the Agenda – High Level Segment  
Creating an environment at the national and international levels conducive  
to generating full and productive employment and decent work for all, and its impact  
on sustainable development**

**Statement by**

**H.E. Ambassador Walter Fust, Director-General  
Swiss Agency for Development Cooperation  
Geneva, 4<sup>th</sup> July 2006**

## **Introduction**

Monsieur le Président,

L'importance que revêt l'accès, pour tous, à un travail décent n'est plus à démontrer. Cet élément est essentiel pour lutter contre la pauvreté, pour favoriser la cohésion sociale et pour contribuer à l'instauration d'un monde plus équitable.

C'est aussi un domaine dans lequel Etat et secteur privé sont indissociables puisque, de toute évidence, ni l'un ni l'autre ne peut atteindre son but en solitaire. Pourtant, les défis à relever sont de taille et exigent une grande détermination de la part de toutes les parties impliquées.

## **Situation particulière des jeunes**

La situation des jeunes constitue une préoccupation majeure. Il est inacceptable de voir, à l'heure actuelle 86 millions de jeunes frappés par le chômage.

Un chômeur sur deux est un jeune ! Véritable tragédie au plan humain, cette situation a un impact désastreux tant sur l'économie et la cohésion sociale que sur la sécurité et la paix. Il est donc impératif de faire de l'emploi des jeunes une priorité dans les prises de décision politiques, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les pays industrialisés.

Convaincue que la contribution des jeunes joue un rôle capital dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Suisse élabore actuellement une politique institutionnelle qui vise à intégrer la jeunesse dans l'ensemble de son travail de développement.

## **Rôle du secteur privé**

Le secteur privé est, dans l'absolu, le principal créateur d'emplois. Pourtant, le monde des affaires ne vise pas exclusivement l'obtention d'un profit financier : il a également des obligations envers la société. La qualité de l'emploi est liée au res-

pect des conditions-cadres, établies dans les domaines économique, social et environnemental : à titre d'exemple, citons la protection sociale, les normes de travail, ou encore les standards internationaux en matière d'élimination des produits chimiques toxiques. La notion de responsabilité citoyenne des entreprises joue donc un rôle important dans la promotion du travail décent. Dans ce contexte, la Suisse se félicite de voir le succès du Pacte mondial des Nations Unies auprès des entreprises. En effet, celles qui ont adhéré aux principes du Pacte mondial (Global Compact) sont prêtes à s'engager de leur propre chef en faveur du respect des droits sociaux et à contribuer ainsi au développement. Cette approche revêt une importance toute particulière dans les situations où la législation fixe des standards peu élevés, ou lorsque l'Etat ne dispose que d'une capacité restreinte pour la vérification de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial - ainsi que d'autres initiatives du même ordre - représentent donc ici des instruments concrets encourageant les pratiques responsables de la part des entreprises, comme l'ont revendiqué nos chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet mondial de septembre 2005.

## **Rôle de l'Etat**

Le rôle premier de l'Etat n'est pas de créer des emplois, mais d'élaborer des conditions-cadres favorisant le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

L'Etat joue donc un rôle essentiel en élaborant le cadre législatif; il doit le concevoir de façon à favoriser le développement du secteur privé et la création d'emplois. Nombreux sont les éléments qui exercent une influence sur la création d'entreprises et le développement du secteur privé : décisions politiques sur les questions macro-économiques, législation sur les interactions entre entreprises (règlements sur les cartels) ou sur leurs interactions avec leurs clients et leurs partenaires (protection des consommateurs, lutte contre la corruption), procédures applicables à l'enregistrement de nouvelles entreprises (réduction d'obstacles bureaucratiques). Le dynamisme du secteur privé est tout particulièrement tributaire de règles et de procédures administratives transparentes équitables, fiables et efficaces pour tous les partenaires – qu'il s'agisse des employés, des employeurs ou des personnes en recherche d'emploi.

L'Etat assume encore un autre rôle et non des moindres : celui de garantir la décence des conditions de travail. Dans cet objectif il élabore des législations concernant, notamment, la protection sociale, les conditions de travail, les droits humains, le travail des enfants, les salaires minima, et la garantie d'indépendance des associations de travailleurs et d'employeurs. Les réglementations concernant ces domaines devraient tout particulièrement améliorer la condition des personnes et groupes de population les plus vulnérables .

L'Etat assume aussi le rôle de vérification de la mise en œuvre de ces réglementations. Ce mandat implique l'existence d'institutions fiables et responsables, ainsi que le recours à des mécanismes assurant la mise en œuvre du cadre législatif et le respect des normes établies.

L'Etat est en mesure d'allouer des ressources. A ce titre, il dispose de moyens importants pour promouvoir l'accès de tous au plein emploi productif et à un travail décent, en attribuant le budget nécessaire et en fournissant les services de base telles l'éducation et la santé. Les investissements publics dans des infrastructures génératrices de travail ont aussi un impact direct et immédiat sur la réduction de la pauvreté, surtout lorsqu'ils visent les zones rurales, auxquelles décideurs et bailleurs de fonds doivent se consacrer davantage pour pouvoir atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'accès à une éducation de qualité pour tous est une tâche principale de l'Etat, en relation avec les partenaires intéressés. L'augmentation du niveau d'éducation et l'intégration de la formation professionnelle dans le système éducatif national profiteraient directement à l'inclusion des jeunes dans le marché du travail. La formation professionnelle pourrait, suivant la situation du pays, reposer sur un partage des responsabilités avec le secteur privé. L'expérience faite par mon pays dans ce domaine a été très concluante.

L'enjeu-clé en matière de développement est de mieux faire travailler les marchés en faveur des pauvres. Dans ce contexte, le secteur informel constitue un obstacle important du fait de sa dimension et de la vulnérabilité des travailleurs qui le composent. Bien qu'il ait absorbé une grande partie du nombre croissant de travailleurs,

surtout dans les pays en développement, la qualité des emplois y reste insatisfaisante. La formalisation de ces emplois doit donc être un objectif prioritaire. Le fait d'aborder le problème du secteur informel représente un défi pour l'Etat, dans tous les rôles qui lui incombent.

### **Rôle de l'ECOSOC dans le dialogue avec les différentes parties impliquées**

L'un des plus grands avantages comparatifs de l'ECOSOC réside dans son rôle de plate-forme de qualité pour l'engagement des différentes parties impliquées. Un débat sur l'emploi et le travail décent, ainsi que tout autre débat sur des questions complexes d'ordre majeur, illustrent le besoin des Etats de s'engager davantage avec la société civile, secteur privé et partenaires sociaux y compris. A ce titre, la structure tripartite de l'OIT fondée en 1919 pourrait nous servir de modèle et de source d'inspiration pour renforcer le dialogue entre les différentes parties impliquées.

Dans le cadre de la discussion en cours sur le processus de réformes des Nations Unies, la Suisse souhaiterait voir l'interaction entre ECOSOC et la société civile s'améliorer substantiellement. Le dialogue interactif avec la société civile, qui se tiendra le 5 juillet 2006, est un premier pas dans la bonne direction. Il faudra toutefois institutionnaliser de façon plus durable ce dialogue et, partant, augmenter à la fois la qualité, la pertinence, l'efficacité, l'impact et la visibilité du travail de l'ECOSOC.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

## **Introduction**

Mr President,

The importance of access to reasonable work for everyone hardly needs to be stated. It is essential for combating poverty, cementing social cohesion and helping to make the world a fairer place.

It is also an area in which the state and the private sector are inseparable because neither can achieve its goal alone. However, the challenges to be faced are considerable and require great determination on the part of all the parties involved.

## **The specific situation of young people**

The situation of young people is a major concern. The current figure of 86 million unemployed young people is unacceptable.

Young people account for one out of every two unemployed persons. On the human level, this is a real tragedy, and it has a disastrous impact on the economy, on social cohesion, security and peace. It is imperative to make the employment of young people a priority in political decision-making, not only in developing countries but also in industrialised countries.

Because it is convinced of the crucial part that young people play in the realisation of the Millennium Development Goals, Switzerland is currently devising an institutional policy which is designed to integrate young people in its overall development activity.

## **Role of the private sector**

In absolute terms, the private sector is the main creator of employment. However, the business world is not exclusively concerned with financial profit. It also has obligations to society. The quality of employment is linked to respect for framework condi-

tions in the economic, social and environmental fields. To give an example, social protection, working norms and the international standards for the elimination of toxic chemical products. The notion of companies' social responsibility plays an important role in the promotion of decent work. In this context, Switzerland is delighted with the success of the United Nations Global Compact. The companies that subscribe to the principles of the Global Compact are willing to act on their own initiative in favour of social rights and thus to contribute to development. This approach is particularly important in cases where legislative standards are not high or where the state does not have sufficient capacity to check the implementation of these standards. The Global Compact – along with similar initiatives along the same lines – is a specific instrument which encourages responsible practices by companies, as called for by the heads of state and government at the global summit of September 2005.

### **The role of the state**

The main role of the state is not to create employment but to establish conditions which promote full productive employment and decent work for all.

The state plays a key role by establishing a legislative framework. It must do so in such a way as to promote the development of the private sector and the creation of employment. The factors that influence the creation of companies and the development of the private sector are numerous: political decisions on macro-economic issues, legislation on interaction between companies (anti-trust legislation) or on their interaction with their clients and their partners ( consumer protection, the fight against corruption), procedures relating to the registration of new companies (reduction of bureaucratic obstacles). The dynamism of the private sector depends crucially on administrative procedures that are transparent, reliable and fair for all partners – employees, employers and job seekers.

The state has another crucial function – that of ensuring decent working conditions. To do this, it drafts legislation concerning social protection, working conditions, human rights, minimum wages, child labour, and guarantees of the right of freedom of association for workers and employers. Provisions in these areas should aim particularly to improve the conditions of the most vulnerable persons and population groups.

The state also performs the function of checking the implementation of these provisions. This mandate presupposes the existence of reliable and responsible institutions, as well as the establishment of mechanisms to ensure the implementation of the legal provisions and compliance with norms.

The state is in a position to allocate resources. To this end, it has substantial funds for promoting the access of all to full productive employment and to decent work by allocating the necessary budget and by providing basic services such as education and health. Public investment in job-creating infrastructure also has a direct and immediate effect on the reduction of poverty, especially when it is targeted on rural areas, areas to which decision-makers and providers of funds should concentrate more if the Millennium Development Goals are to be achieved.

Access to quality education for all is one of the main tasks of the state, in conjunction with interested partners. Improvement of the level of education and the integration of professional training in the national educational system would directly contribute to greater access to the labour market for young people. Depending on the situation in the country, professional training could be based on the sharing of responsibility with the private sector. My country's experience in this regard has been very positive.

The key to development is to make markets work better for the benefit of the poor. In this context, the informal labour market is a serious obstacle in view of its size and of the vulnerability of those who work in it. Although it has absorbed many of the increasing number of workers, especially in developing countries, the quality of the work that it provides remains unsatisfactory. The regularisation of such jobs must therefore be a priority. The need to tackle the problem of the informal sector is one of the main challenges for the state.

### **The role of ECOSOC in the dialogue with the parties involved**

One of the main comparative advantages of ECOSOC is that it is a high quality platform for involving the different parties involved. A debate on employment and decent work, just like any debate on major and complex issues illustrates the fact that states

need to engage more with civil society, including the private sector and social partners. In this regard, the tripartite structure of the ILO (founded 1919) could serve as a source of inspiration to strengthen the dialogue between the parties involved.

In the framework of the ongoing discussion about the United Nations reform process, Switzerland would like to see a substantial improvement in the interaction between ECOSOC and civil society. The interactive dialogue with civil society which will take place on 5 July 2006 is a first step in the right direction. However, it will be necessary to institutionalise this dialogue in a more permanent fashion and therefore to increase the quality, the relevance, the effectiveness, the impact and the visibility of ECOSOC's work.

Thank you Mr President.